

PER
P-208
EX JS

Vol. I

MAI 1903

N° 9

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

SOMMAIRE

Lettre ouverte.....	L'abbé H.-R. CASGRAIN.
De l'origine des Canadiens-Français.....	L'abbé S.-A. LORTIE.
<i>Terminologie</i> : Les chemins de fer.....	J.-E. PRINCE.
<i>Lexique canadien-français</i> :	
Archaïsmes, Néologismes, Barbarismes, etc.	LE COMITÉ DU BULLETIN.
M. de Labriolle et le parler français au Canada.....	L'abbé C. ROY.
Théodore Botrel.....	ADJUTOR RIVARD.
Compte rendu.—JAMES GEDDES, JR. <i>American French</i>	
<i>Dialect comparison, Paper No 2</i>	A. R.-LAGLANDERIE.
Échos et nouvelles: Étudions notre langue.—Une	
faute d'impression.....	LE COMITÉ DU BULLETIN.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

a=a ouvert (<i>avis</i>)	œ=eu nasal (<i>un</i>)	j=j (<i>jet</i>)
á=a fermé (<i>âme</i>)	u=u (<i>lu</i>)	k=k (<i>képi</i>)
â=a nasal (<i>an</i>)	û=ou français (<i>cou</i>)	l=l (<i>la</i>)
e=e muet (<i>le</i>)	ũ=u semi-voy. (<i>nuit</i>)	l=l mouillée (<i>ailleurs</i>)
é=e fermé (<i>dé</i>)	w=ou " (<i>oui</i>)	m=m (<i>mat</i>)
è=e ouvert (<i>mer</i>)	y=i " (<i>yeux</i>)	n=n (<i>natte</i>)
ê=e nasal (<i>pin</i>)	—	ñ=gn français (<i>agneau</i>)
i=i (<i>nid</i>)	b=b (<i>beau</i>)	p=p (<i>pas</i>)
o=o ouvert (<i>port</i>)	c=ch français (<i>chou</i>)	r=r dentale (<i>dru</i>)
ó=o fermé (<i>dos</i>)	d=d (<i>dent</i>)	s=s dure (<i>soie</i>)
ô=o nasal (<i>bon</i>)	f=f (<i>fin</i>)	t=t (<i>tôt</i>)
œ=eu ouvert (<i>leur</i>)	g=g dur (<i>gant</i>)	v=v (<i>vent</i>)
œ̃=eu fermé (<i>eux</i>)	h=aspiration (<i>hâte</i>)	z=z (<i>zéro</i>)

k=k mouillé—g = g mouillé—r = r grasseyée

- [] = Deux signes qui se suivent, et dont le second est entre crochets, représentent un son ou une articulation intermédiaire, le son marqué par le premier participant au son marqué par le dernier.
- = Le point supérieur indique que le son précédent est relativement bref.
- : = Les deux points indiquent que le son précédent est relativement long.
- ' = L'apostrophe marque la liaison.
- (Ces trois derniers signes (: ; ') ne sont employés que dans certains cas, où ces indications paraissent nécessaires pour la lecture de la prononciation figurée.)

REM. — La prononciation, figurée, entre parenthèses, après le mot qui forme la tête d'un article lexicographique, est la prononciation canadienne-française populaire. La prononciation d'un mot, correcte ou défectueuse suivant le cas, est aussi figurée dans le corps de l'article, s'il est besoin.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

On remarquera, pour les voyelles, que a, o, et œ non accentués, ainsi que è, sont ouverts, que l'accent aigu est le signe diacritique des sons fermés (á, ó, é, cé), que le tilde est le signe des nasales (â, õ, ê, œ̃) que u accentué (û) a la valeur de l'ou français, et que e non accentué représente l'e muet ou l'eu mi-ouvert très bref.

Z. PAQUET

MAGASIN A RAYONS

Arrivage quotidien de

HAUTES NOUVEAUTÉS

— POUR —

COSTUMES TAILLEUR,

MANTEAUX,

COLLERETTES,

JUPES DE ROBES,

TOURS DE COU,

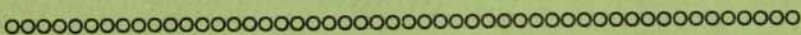
FICHUS POUR DAMES

Etc., Etc.



“TWEEDS” ANGLAIS ET ECOSSAIS,

SERGES DE HAUTE VALEUR POUR MESSIEURS



Le rayon de la **CHAUSSURE** pour Enfants, Dames et Messieurs, est à lui seul un grand magasin.

☞ NOS PRIX SONT DES PLUS BAS ☞



MEUBLES ★ UNE VISITE A CE RAYON VOUS CONVAINCRA DE LA SUPERIORITE DE NOS MARCHANDISES ★ **MEUBLES**



USTENSILES DE CUISINE, GRANDE VARIÉTÉ



Z. PAQUET, 163 a 171, Rue St-Joseph,
QUEBEC.

TELEPHONE : 2394

.....
Toute commande faite par la poste sera exécutée avec promptitude.

H. BEAUTEY

IMPORTATEUR DE

Vins, de Liqueurs et de Conservees

Françaises les plus recherchées.



Nous détenons les meilleurs crus :

CLARET, SAUTERNE,
BOURGOGNE, PORT
et vins SHERRY.



Article spécial :

Le meilleur
CAFÉ
français.

GEORGE PATRY Rue de la Fabrique 22
GERANT Tél. 116 QUEBEC



C. B. Lanctot, 5 rue St-Jean, Québec

IMPORTATEUR ET FABRICANT D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

Chemins de Croix en bas relief et Peinture à l'huile, etc.—Vases sacrés, Statues, Candélabres, Soiries, Broderies, Passementeries, Mérinos à Soutanes
Articles religieux.—SPÉCIALITÉ: Bannières, Drapeaux, Insignes, etc., etc., etc.

LETTRE OUVERTE

Québec, avril 1903

Mgr Laflamme

Vice-Président de la Société du Parler français au Canada
Québec

Monseigneur,

Je vous envoie, pour le *Bulletin du Parler Français*, un petit bout de correspondance qui n'a ni queue ni tête. Vous y trouverez seulement quelques expressions canadiennes qui sont bien dans le génie de la langue, mais que les dictionnaires français ne mentionnent pas :

1. *Au fin*, pour signifier finement, adroitement. Ainsi on dira d'un ouvrier habile : " Donnez-lui cet objet qui est brisé, il le raccommoiera *au fin*", c'est-à-dire adroitement. L'expression n'est pas française, prise dans cette acception. Je l'ai cherchée vainement dans Littré qui pourtant a quatre colonnes sur l'adjectif *fin*.

2. *Tout à clair*, dans le sens de très nettement, très distinctement. " On entend les cloches *tout à clair*". Ce sens du mot *clair* est indiqué dans Littré, mais l'expression canadienne, si pittoresque ne s'y trouve pas.

3. *Pain de lièvre* ou *Pain d'oiseau*, qui d'après vous serait l'*Oxalis acetosella*. C'est une plante aromatique dont les lièvres sont, paraît-il, très friands, d'où lui est venu le joli nom qu'elle porte, *Pain de lièvre*.

4. *Herbe à sucre* ou *Sucrette*, petite plante dont les feuilles ont la forme de tiges rampant sur le sol. Elle a une odeur très prononcée de sucre d'érable frais, si bien qu'en l'approchant du nez sans la voir, on croirait sentir un morceau de *sucre du pays* sortant du moule. Quand j'étais enfant, à la Rivière-Ouelle, je prenais plaisir avec mes petits compagnons d'en arracher pour en reconnaître la senteur et en

jourir. Elle pousse dans les terrains secs, sur les coteaux rocheux où il y a peu de terre. J'ai parlé autrefois de cette plante à l'abbé Ovide Brunet, professeur de botanique à l'Université Laval, et je lui en ai apporté quelques pieds. Il m'a avoué qu'il ne la connaissait pas. Je ne sais si plus tard il l'a classée.

5. *Verge d'or*, dont le nom scientifique est *Solidago*. Plante à fleurs jaunes, très commune dans notre pays. Elle est odorante et médicale. Les infusions de *Verge d'or* sont très en vogue dans nos campagnes pour guérir diverses maladies.

6. *Petit thé, thé de montagne, thé de merisier*. C'est la *Gaultheria procumbens*. Ainsi nommé par Linnée en l'honneur du docteur Gauthier, de Québec, membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. On a essayé de vulgariser dans notre pays, sous forme de breuvage, les infusions des feuilles de la *Spiraea salicifolia*, pour remplacer le thé de Chine; mais cet essai n'a pas réussi.

7. *Petits cochons: Sarracenia purpurea*. Ainsi nommée par Linnée en l'honneur du docteur Sarrazin, prédécesseur du docteur Gauthier à Québec et comme lui membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris. Le nom vulgaire de cette plante lui vient de la forme de ses feuilles qui ressemblent à de petits cochons.

8. *Herbe à dinde: Achille millefolium*, appelée plaisamment plante nationale. Herbe plus ou moins velue, à odeur forte et aromatique. "Nous avons rencontré, dit l'abbé Provancher, de magnifiques individus de cette variété dans les chemins avoisinant l'université de Toronto". *L'herbe à dinde* est populaire dans nos campagnes pour ses vertus médicinales.

9. *Maskobina, maskoabina*, ou simplement *masko*; nom sauvage du *Sorbus americana*, le sorbier, que nous appelons au Canada: *Cormier*. Dans la plus grande partie de la province de Québec, cet arbre est encore désigné par son nom sauvage. Il est cependant des paroisses où le nom de *cormier* a prévalu. Le nom de sorbier semble être inusité au Canada.

Il serait facile d'allonger cette liste en indiquant l'autres expressions qui désignent nos plantes indigènes, ou en relevant les mots sauvages qui se sont introduits dans notre langue; mais cela m'entraînerait trop loin et je me contente d'en suggérer l'idée.

H.-R. CASGRAIN, P^{tre}

P.-S. Parmi les mots sauvages restés dans la langue populaire, les suivants me reviennent à l'esprit:

Aragan : vase assez grand, en forme de calotte sphérique, fait en écorce cousue, ou creusé à même un large morceau de bois.

Micouenne : grande cuillère en bois, à long manche, servant presque exclusivement à écrémer le lait.

Pimbina : fruit du *Viburnum opulus*.

Atocas : Fruit de l'*Oxycoccus microcarpus*.

Canawisch : camarade.

Wigwam : cabane d'écorce servant d'habitation aux sauvages.

Nigog : espèce de dard, avec mâchoires élastiques faites ordinairement en bois de frêne, servant à harponner le poisson.

Bubiche : lanière très étroite, taillée dans un cuir ordinaire ou la peau d'anguille, et destinée à faire une couture grossière.

Sicakoua : brouhaha.

Tomahawk : casse-tête.

Tobagunne : traîneau à fond plat, long et étroit, destiné à glisser facilement sur la neige.

Fouène : mot abénakis, synonyme de *nigog*.

Mitasses : espèce de jambières fabriquées par les naturels du pays.

Il y a bien d'autres expressions de ce genre. De plus érudits que moi pourront compléter cette liste, en donnant l'explication des mots qu'ils auront trouvés.

H.-R. C., Ptre

ETUDIIONS NOTRE LANGUE.—L'*Album Universel* a entrepris, sous la rubrique : "Etudiions notre langue", une guerre aux locutions vicieuses. Très bien ! Mais tout en applaudissant, nous prions celui qui signe cette page de la revue montréalaise de ne condamner point à la légère certaines expressions.—*Abîmer* n'est pas synonyme de *blessar*, c'est vrai, mais il peut être employé familièrement pour *mettre hors de service* ; le Dictionnaire général dit : "Il s'est abîmé le bras", et Madame de Sévigné a écrit : "Mes pauvres petits yeux sont abîmés". Le Canadien dit : "Je me suis abîmé les mains" ; faut-il lui en faire un reproche ?—*Abrier* est vieilli au sens de *couvrir* ; faut-il pour cela le condamner ? (Voir l'*Album*, 11 avril 1903).

* * *

UNE COQUILLE.—Il est permis de sarcler son propre jardin. Voici donc une *sarclure*, qui est une coquille, et qu'on a pu remarquer à la page 155 du BULLETIN (2e ligne) : *quind* à. C'est *quant* à qu'il faut lire.

LE SARCLEUR.

* * *

A LIRE, dans la revue de l'*Alliance Nationale* (avril, p. 53), un bon article de M. E.-Z. Massicotte sur la "Richesse comparée des langues française et anglaise".

DE L'ORIGINE DES CANADIENS-FRANÇAIS

L'étude de nos origines, intéressante au point de vue national, ne l'est pas moins au point de vue de la linguistique. Quelle influence chacune des provinces françaises a-t-elle exercée sur la formation de notre parler ? Dans quelle mesure la Normandie y a-t-elle contribué ? Dans quelle mesure, le Poitou, la Saintonge, le Perche ? Quel a été l'apport de l'Ile-de-France ? Question délicate et complexe. En la posant aujourd'hui, après d'autres, nous ne nous flattons point de la résoudre. Des circonstances multiples, en effet, et variables, ont pu restreindre ou étendre l'action de chaque province sur notre langage : le nombre des émigrants, leur qualité, leur autorité dans la colonie, leur groupement, etc.

Peut-être convient-il, en outre, de grouper les individus originaires des provinces dont les traditions, les mœurs et la langue sont similaires, pour leur attribuer une influence de même nature, et pour saisir mieux la direction qu'ils ont pu donner au peuple nouveau.

Enfin, est-il possible de trouver la solution définitive de cette question par la seule considération de nos origines ? et ne serait-il pas plus sûr d'étudier aussi notre parler, d'y relever les produits phonétiques et les substituts lexicologiques empruntés aux différents patois de France, et de ne conclure qu'après ? Cette manière de procéder suppose des travaux considérables ; les études de la Société du Parler Français nous permettront peut-être, un jour, de l'appliquer au problème qui nous occupe.

Notre travail s'est borné à chercher l'origine, par provinces, des émigrants français venus au Canada pendant la période de 1608 à 1700. Nos études n'ont pas été portées plus loin, parce que, comme le dit l'historien Garneau ⁽¹⁾, le plus grand nombre des émigrés français qui se sont fixés au Canada y sont venus dans le XVII^e siècle ⁽²⁾, et que ceux qui se sont établis au pays après 1700 n'ont pu exercer

(1) *Hist. du Canada*, 4^e édit., vol. II, pp. 101-102.

(2) " N'oublions pas que, en 1673, Louis XIV arrêta l'envoi des colons au Canada, de sorte que les six mille âmes qui s'y trouvaient alors étaient venues dans l'intervalle des quarante dernières années, ou étaient nées sur les bords du Saint-Laurent . . . Un petit nombre de familles vinrent après 1673 . . ." (B. SULTE, *La langue française en Canada*, édit. de 1898, p. 12).

une influence aussi considérable que les premiers colons sur notre parler national; notre parler avait dès lors reçu l'empreinte qu'on lui connaît (1).

Après un exposé sommaire de ce qu'ont dit là-dessus nos historiens, nous présenterons, dans un dernier tableau, le résultat de nos propres recherches, simples matériaux, qui, commentés par d'autres, serviront peut-être à éclaircir la question.

Tous les historiens du Canada ont parlé de nos origines. Charlevoix (2) dit que les Canadiens sont pour la plupart de race Normande. L'abbé Ferland (3) affirme que "les habitants qui se fixèrent au Canada depuis 1621 jusqu'en 1641 paraissent être venus du Perche, de la Normandie, de la Saintonge, de la Rochelle et de ses environs". A la fin de la première partie de son *Cours d'Histoire du Canada*, il publie "une liste renfermant les noms qu'on trouve sur les registres de Québec et des Trois-Rivières; elle contient aussi les noms de quelques-uns des colons qui s'établirent à Montréal". A l'aide de cette liste, nous avons dressé le tableau suivant :

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE ET L'ORIGINE DES ÉMIGRANTS FRANÇAIS ARRIVÉS AU CANADA DE 1615 À 1666, D'APRÈS L'ABBÉ FERLAND.

PROVINCES	1615	1641	TOTAUX	PROVINCES (SUITE)	1615	1641	TOTAUX
	A	A			A	A	
	1641	1666			1641	1666	
Angoumois		7	7	Languedoc		1	1
Anjou		11	11	Limousin, Périgord ..		1	1
Artois				Lorraine		4	4
Aunis, Ile de Rhé, Ile				Lyonnais, Forez		3	3
d'Oléron		45	45	Maine	2	14	16
Auvergne				Marche		1	1
Beauce	3	6	9	Nivernais			
Béarn				Normandie	27	98	125
Berry		2	2	Orléanais, Blaisois ..		2	2
Bourgogne		2	2	Perche	28	29	57
Bourbonnais				Picardie	3	6	9
Bretagne	1	13	14	Poitou	1	33	34
Brie	2	7	9	Provence		3	3
Champagne	3	6	9	Roussillon			
Dauphiné				Saintonge		13	13
Flandre, Hainaut		2	2	Savoie			
Franche-Comté				Touaine		3	3
Gascogne		2	2				
Guyenne		3	3		73	342	415
Ile-de-France	3	25	28				

(1) C'est bien ce que font entendre la mère Marie de l'Incarnation en 1670, le récollet Chrétien Leclercq en 1680, Bacqueville de la Potherie en 1700, Charlevoix en 1722, et le Suédois Kalm vers 1748.

(2) *Hist. de la Nouvelle France*, grande édition, Paris, 1744, vol. III, p. 371.

(3) *Notes sur les registres de N.-D. de Québec*, 1863, p. 40.

M. E. Rameau, dans son ouvrage *La France aux colonies* (1) dresse un tableau, sur un document emprunté à M. Margry (2), qui donne " la collection de tout ce que l'on a pu trouver dans les actes de la province de Québec sur les mariages d'immigrants Français célébrés dans cette circonscription, depuis 1640 jusqu'en 1770". Voici ce tableau :

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE ET L'ORIGINE DES ÉMIGRANTS FRANÇAIS ARRIVÉS AU CANADA DE 1640 À 1770, D'APRÈS M. RAMEAU.

PROVINCES	Epoque des marriages des émigrants et leur nombre										TOTAL DE 1640 A 1770.	
	Où étaient nés les émigrants		TOTAL DE 1640 A 1700	1700	1710	1720	1730	1740	1750	1760		1770
	1640 à 1660	1660 à 1700		à 1710	à 1720	à 1730	à 1740	à 1750	à 1760	à 1770		
Alsace et Lorraine.....	3	3	6	1	1	4	1	2	4	4	23	
Angoumois, Limousin, Périgord.....	3	18	21	2	6	4	2	5	8	4	52	
Anjou.....	4	10	14	1	1	5	9	3	1	34	
Aunis, Saintonge, Gascogne, Béarn.....	27	126	153	10	30	33	31	59	69	15	400	
Auvergne, Albigeois, Languedoc.....	2	16	18	2	4	4	5	8	20	9	70	
Bourgogne, Nivernais.....	1	4	5	2	1	3	5	7	2	25	
Berry, Bourbonnais.....	1	5	6	1	2	2	2	13	
Bretagne.....	2	24	26	1	12	14	25	21	17	2	118	
Champagne.....	4	12	16	2	3	5	3	6	10	2	47	
Dauphiné, Franche-Comté.....	3	3	1	3	6	1	12	2	28	
Flandre, Hainaut.....	7	7	1	2	5	3	4	7	6	35	
Forez, Lyon, Provence, Vaucluse.....	4	4	2	4	8	6	8	13	4	49	
Maïne.....	8	8	16	1	1	1	5	4	28	
Normandie, Vexin.....	27	120	147	7	6	4	14	21	31	4	234	
Orléanais et Sens.....	5	28	33	3	4	5	5	8	5	1	64	
Paris et environs.....	17	125	142	8	19	19	16	28	26	5	263	
Perche.....	21	8	29	29	
Picardie, Beauvoisis, Artois.....	5	25	30	5	4	6	13	15	4	77	
Poitou.....	7	86	93	6	9	12	14	3	7	1	145	
Touraine, Blaisois.....	3	25	28	2	3	4	3	3	2	2	47	
	140	657	797	50	112	135	153	205	259	69	1781	

Garneau (3) a étudié la même question : " Nous avons compulsé dit-il, les études de trente-trois notaires sur trente-cinq qui ont exercé

(1) Edit. de 1859, p. 282.

(2) M. Margry doit ce document à M. l'abbé Ferland : " C'est en partie sur ces notes d'état civil, écrit-il, que j'ai fait, par provinces françaises, une division de notre émigration dans le ressort de Québec". *Origines Françaises des pays d'Outre-mer*, vol. III, p. 652.

(3) *Hist. du Canada*, 4e edit., p. 101.

leur profession avant ou pendant l'année 1700, et dont les minutes sont à Québec". Nous reproduisons le résultat de ses recherches :

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE ET L'ORIGINE DES ÉMIGRANTS FRANÇAIS ARRIVÉS AU CANADA DE 1608 À 1700, D'APRÈS L'HISTORIEN GARNEAU.

PROVINCES DE FRANCE	NOMBRE	PROVINCES DE FRANCE (SUITE)	NOMBRE
Angoumois.....	56	Languedoc.....	18
Anjou.....	44	Limousin, Périgord.....	30
Artois, Cambresis.....	11	Lorraine, Messin.....	9
Aunis, Ile de Rhé, Ile d'Oléron.....	201	Lyonnais, Forez.....	12
Auvergne.....	8	Maine.....	30
Beauce.....	43	Marche.....
Béarn, Navarre, Pyrénées.....	3	Nivernais.....	1
Berry.....	17	Normandie, Vexin.....	342
Bourgogne.....	32	Orléanais, Blaisois, Gatinais.....	43
Bourbonnais.....	6	Perche.....	20
Bretagne.....	87	Picardie.....	76
Brie.....	20	Poitou.....	239
Champagne.....	32	Provence.....	6
Dauphiné, Avignon.....	10	Roussillon.....
Flandre, Hainaut.....	8	Saintonge.....	91
(Franche-Comté), Bresse.....	1	Savoie.....	2
Gascogne.....	18	Touraine.....	34
Guyenne, Quercy.....	22		
Ile-de-France.....	358		1930

M. Benjamin Sulte, enfin, a fait des recherches considérables " pour arriver à comprendre les origines de notre peuple". Son *Histoire des Canadiens-Français* contient de nombreux détails sur les colons arrivés au Canada de 1608 à 1700, dont plusieurs ignorés des historiens précédents.

Ces données ont servi de base à l'étude du même auteur sur *La langue française en Canada*. " Nos premiers défricheurs, dit M. Sulte dans cette brochure, sont venus du Perche, de la Normandie, de la Picardie et de la Beauce, entre les années 1633 et 1663..... A partir de 1662 et jusqu'à 1672, le Poitou, la Rochelle, la Gascogne même ont fourni tous ensemble un contingent un peu plus fort que le premier. De 1632 à 1672, la Touraine et Paris (avec ses environs) contribuèrent une certaine part au peuplement de la colonie..... Ainsi, voyez la carte et suivez les noms des localités à mesure que nous les nommons: Abbeville, Amiens, Saint-Quentin, Beauvais, Dieppe, Rouen, Caen, Cherbourg, Evreux, Nantes, Alençon, tout le Perche et la Beauce, l'Ile-de-France, Blois, Angers, Tours, Poitiers, La Rochelle, toute la Saintonge avec l'Angoumois, Bordeaux et quelques endroits de la Guyenne" (p. 9 et 10). Il trouve une trentaine de familles venues du Dauphiné, de la Franche-Comté et de la Bour-

gogne (p. 11). Ailleurs, il dit que "c'est le groupe normand qui est arrivé le premier, et que les Percherons suivirent de près et plus nombreux" (page 33), et plus loin : "Notre principal groupe n'est pas originaire de la Normandie. L'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou, l'Angoumois, le pays de la Rochelle nous ont donné la masse de nos fondateurs de familles. Nous sommes sortis en grand nombre des Charentes. Au nord et à l'ouest, la Picardie, la Normandie, le Perche ont contribué pour un fort contingent. En second lieu, le Maine et les environs de Paris sont à citer" (p. 36). (1)

Nous avons cru pouvoir pousser plus loin les investigations.

M. l'abbé Ferland n'a consulté que les registres de Québec et de Trois-Rivières, et jusqu'à 1666 seulement ; M. Margry a fait ses calculs sur les seuls actes de mariages célébrés dans la colonie ; M. Garneau n'a compulsé que les études des notaires. Nous avons consulté le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* de Mgr C. Tanguay. Cette œuvre, on le sait, est un relevé de tous les actes de l'état civil, baptêmes, mariages et sépultures, fait sur les registres mêmes par l'auteur, qui a aussi puisé de nombreux renseignements dans les premiers recensements du Canada et dans les *Archives du dépôt de la Marine* à Paris (2). Que des erreurs se soient glissées dans une œuvre aussi considérable, c'était inévitable. Mais nous croyons pouvoir affirmer que ces erreurs ne portent pas sur les souches de nos familles ; elles se trouvent plutôt dans la ramification des descendances, et se répéteraient sans doute si un autre entreprenait de refaire ce travail. Cependant nous avons pris grand soin de contrôler les données du *Dictionnaire* par tous les moyens à notre portée. Nous avons suppléé les origines non indiquées aussi souvent que nous l'avons pu, en nous servant des notes de l'abbé Ferland, de celles de l'abbé Faillon, *Rôle général de la recrue de 1653* (3), des tableaux de M. Benjamin Sulte, de l'étude de M. N.-E. Dionne sur *La Colonie Française à la mort de Champlain*, des matériaux recueillis par M. l'abbé A.-P. Gaulier dans sa revue historique *Canada, Perche et Normandie*, de diverses monographies de familles canadiennes, et des

(1) En 1877, un Anglais, M. James Roy, de Montréal, avait écrit : "Les premiers Canadiens sont venus des côtes nord et ouest de la France, principalement de la Normandie et du Poitou." (*Canadian Illustrated News*, 27 oct. 1877).

(2) Les fiches de Mgr Tanguay, ses notes, tous ses manuscrits sont conservés à l'Université Laval, à Québec.

(3) *Hist. de la Colonie en Canada*, t. II, pp. 531 et suiv.

registres même du district de Québec. En compilant ces matériaux, en pointant les noms, nous avons pris toutes les précautions possibles pour éviter les doubles emplois aussi bien que les omissions.

Le tableau suivant représente le résultat de notre travail. Il comprend un relevé de tous les émigrants français, hommes et femmes, venus au Canada de 1608 à 1700, et dont nous avons pu retracer l'origine.

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE ET L'ORIGINE DES ÉMIGRANTS FRANÇAIS ARRIVÉS AU CANADA DE 1608 A 1700.

PROVINCES Où étaient nés les émigrants	NOMBRE DES ÉMIGRANTS				Totaux de 1608 à 1700
	Époque où ils apparaissent dans les registres				
	1608 à 1640	1640 à 1680	1680 à 1688	1688 à 1700	
Angoumois.....		13	31	25	69
Anjou.....	1	58	47	23	129
Artois.....		1	8	3	12
Aunis, Ile de Rhé, Ile d'Oléron.....	21	86	220	76	403
Auvergne.....		2	9	11	22
Beauce.....	5	8	16	17	46
Béarn.....				8	8
Berry.....		4	15	12	31
Bourgogne.....		7	26	14	47
Bourbonnais.....		1	1	5	7
Bretagne.....	3	16	52	50	121
Brie.....	4	6	8	3	21
Champagne.....	4	20	67	23	114
Dauphiné, Avignon.....		3	10	3	16
Flandre, Hainaut.....	1	1	10	3	15
Franche-Comté.....			1	4	5
Gascogne.....		5	17	23	45
Guyenne.....		7	36	51	94
Ile-de-France.....	17	63	361	126	567
Languedoc.....		1	12	23	36
Limousin, Périgord.....		4	22	58	84
Lorraine.....		5	7	3	15
Lyonnais, Forez.....		2	6	11	19
Maine.....	5	68	36	17	126
Marche.....		1	1	4	6
Nivernais.....		2		1	3
Normandie.....	76	134	366	107	683
Orléanais, Blaisois.....	1	5	30	10	46
Perche.....	82	86	16	3	187
Picardie.....	8	8	55	13	84
Poitou.....	2	36	202	130	370
Provence.....		5	9	6	20
Roussillon.....				1	1
Saintonge.....	9	34	84	85	212
Savoie.....		1	5	8	14
Touraine.....		22	30	27	79
Totaux.....	239	715	1816	987	3757

TERMINOLOGIE

LES CHEMINS DE FER

(Suite)

Vagons ou Wagons (Cars).—Spécialement les véhicules destinés au transport des marchandises et des matériaux.

Il y en a un grand nombre de modèles. Il y a les *wagons plateformes*, les *wagons à coke*, les *wagons à bestiaux*, les *wagons à bois*, les *wagons à sable*, les *wagons-écuries*, les *wagons-poste*, les *wagons-tombereaux*, etc.

Dans un train composé de plusieurs wagons, ceux qui ont des freins portent le nom de *wagons-freins*. *Vagonnier*: Conducteur de wagons. PICARD, PALAA, GUÉRIN.

• **Voitures (Coaches ou cars).**—Cette expression est réservée spécialement aux véhicules de toutes classes affectés au service des voyageurs.

Il y a cependant des exceptions. Ainsi il y a le *wagon-salon*, le *wagon-lit*, le *wagon-restaurant*, le *wagon-buffet*, qui sont aussi destinés au service des voyageurs. Il y a encore des *wagons d'ambulance*, des *wagons de secours*, des *wagons d'expériences*, des *wagons-toilettes*, etc.

En France, où existent les trois classes, l'on distingue les *voitures couvertes garnies et fermées à glace* (1ère classe), les *voitures couvertes, fermées à glace*, et à *banquettes rembourrées* (2ème classe) et les *voitures couvertes et fermées à vitre* (3ème classe).

Il y a aussi celles appelées *voitures de messageries*.

Quelle que soit la différence entre les modèles de voitures français et les nôtres, il importe de noter les expressions ci-dessus. Le *wagon-lit*, le *wagon-buffet*, le *wagon-restaurant*, le *wagon-salon*, etc. se retrouvent ici sous une forme ou une autre, soit qu'on les désigne sous le nom de *char-dortoir* (*sleeping-car*), *char à diner* (*dining-car*), *char parloir* (*parlor-car*), etc. Au surplus, *char à diner* est insupportable, c'est comme notre *salle à diner* qu'il faudrait appeler *salle à manger*.

Il conviendrait fort de traduire le *dining-car* par wagon ou *char-buffet*, wagon ou *char-restaurant*.

Quant au *parlor-car*, que l'on traduit par *char-parloir*, rigoureusement la traduction est suffisante. Le *parlor* a, dans cette locution,

la signification qu'on lui donne en Angleterre : c'est une pièce de la maison où l'on reçoit des étrangers et qui est en conséquence mieux meublée que les autres ; mais comme aussi *parlor* est usité dans le langage courant, soit en Angleterre soit aux États-Unis, pour signifier *salon*, le salon français, il vaut beaucoup mieux traduire *parlor-car* par *char-salon*.

Devons-nous traduire *sleeping-car* par *char-dortoir* ou par *vagon-lit* ? Nous pensons que *char-dortoir* est excellent, qu'il vaud mieux même que *vagon-lit*, parce que celui-ci a l'air de dire que tout le wagon ne forme qu'un seul lit, et que *dortoir*, au contraire, éveille l'idée d'une pièce où il y en a plusieurs. *Dortoir* : grande salle à plusieurs lits, dit le dict. GUÉRIN.

Au point de vue euphonique il serait ridicule de dire *char-lit*.

Quant à *char* et à *vagon*, les deux peuvent se dire, mais le mot *char*, dont on se sert au Canada, de l'avis des Français eux-mêmes, est plus beau, de meilleur aloi que *vagon*.

Viaduc (*viaduct*).—Ce sont les ponts construits à la rencontre des vallées et destinés surtout à les traverser. Mais ils existent aussi sur les chemins qui suivent le cours des vallées. Ces chemins de vallées portent souvent le nom allemand de *thalweg* des vallées. VIGOURoux, PALAA.

Vidange (*leakage*).—... Une compagnie n'est pas responsable de la *vidange* d'un fût de vin, arrivée en cours de route, résultant de trous de clous pratiqués dans les douves. FÉOLDE.

Vitesse de pleine marche (*running time*).—Ainsi appelée par opposition à la *vitesse effective*. C'est celle dans laquelle on ne tient pas compte des arrêts.

Voie charretière.—Ou *passerelle pour les piétons*. On appelle ainsi la voie accolée aux ponts de la compagnie.

Voies de sécurité (*derailing switch*).—Ordinairement mise en relation avec les voies de garage en avant de l'aiguille qui mène de ces voies de service aux voies principales.

Ainsi, des wagons mis en dérive par l'action du vent ou par un choc trop violent, se dirigent sur la *voie de sécurité* et par suite n'engageront pas la voie principale. A. PICARD.

Voie de triage (*yard siding*).—Les trains de wagons à classer sont amenés sur une *voie de tiroir* servant de terme à un faisceau de *voies de triage*.—On *trie* les chars et on les *attèle* pour former le train Voir *gare de triage*. PICARD.

J.-E. PRINCE.

(FIN)

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Archaismes, Néologismes, Barbarismes, etc.

Ambrer (pron. â:bré) v. tr.

|| Ambler, aller l'amble.

¶ *Ambrer* suit le sort d'*ambre* devenant *lambre*, et devient lui-même le plus souvent *lambrer*, dans le can.-franç.

Ambreur (pron. â:brœ:r), **ambreux** (pron. â:brœz) adj. et s. m.

|| Ambleur, qui va l'amble.

¶ On dit le plus souvent, au Canada, par agglutination de l'article, *un lambreur*, *un lambreux* = un cheval ambleur.

Amelette (pron. a:mlèt) s. f. Arch.

|| Omelette.

¶ Ménage, en faisant connaître sa préférence pour *omelette*, n'avoue pas moins que *amelette* était fort en usage de son temps et que son choix ne se base que sur celui de la cour.—“ On m'a dit qu'une fois qu'il entra dans sa cuisine, un laquais y faisait une *amelette* ” (TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, XXV et XXVI).—*Amelette* s'entend encore dans la Saintonge, dans la Normandie (DUBOIS, MOISY): “ J'ayme bien mieux bauffer une *amelette* ” (D. FERRAND, *Muse Normande*), et dans le Maine (DOTTIN, MONTESSON).

Ameuiller (pron. a:mœyé) v. intr.

1° || Etre sur le point de mettre bas (en parlant d'une vache).

¶ *Ameuiller* (“ amèyé ”) a ce sens dans le Bas-Maine (DOTTIN), et *ameuiller* dans la Normandie (MOISY), où l'on dit aussi *amouiller*: une vache *amouillante* (DUBOIS; *Rev. des Parlers populaires*, vol. II, p. 31).

2° fig. || Se hâter, finir. Ex.: *Ameuille* donc! = hâte-toi!

¶ On dit aussi à ceux dont la pensée paraît hésitante ou embarrassée: *Ameuille*, *ameuille*!

Amicalement (pron. a:mikabœlmâ) adv.

|| Amicalement, amialement.

¶ *Amicalement* se trouve dans les parlers de Normandie (TRAVERS, MOISY), du Bas-Maine (DOTTIN), du centre de la France (JAUBERT).

Ampas, empas (pron. â:pâ) s. m.

1^o || Appât.

Appât : pâture pour attirer le poisson (LITRÉ).

¶ Cf. vx franç. *empastement* : appât (BONNARD).

2^o || Entraves. Ex. : Mettre les *empas* à un cheval = mettre des entraves à un cheval.

¶ C'est le vieux mot franç. *empas* : entraves (DU CANGE, LACURNE, BONNARD).—“ Jusques à tant que Mars ayt les empas ” (RAB., *Garg.*, ch. II).

3^o || Lampas.

Lampas : engorgement où allongement de la membrane qui tapisse le palais du cheval (ACAD.).

¶ *Empas* a ce sens dans le Centre de la France (JAUBERT).

Ampâter, empâter (pron. â:pâ:té) v. tr.

|| Amorcer. Ex. : *Ampâter* un hameçon = amorcer un hameçon (le garnir d'amorce, y mettre l'amorce, y mettre un ver ou un autre appât, pour attirer le poisson. ACAD.).—*Ampâter* un lac = amorcer un lac (y jeter de l'amorce).

¶ *Appâter* sign. attirer avec un appât (ACAD.); on *appâte* les poissons, on *amorcer* sa ligne pour les attirer.—Dans le vx franç., *appaster* voulait dire non seulement attirer avec un appât, mais aussi mettre un appât : “ Appaster un hameçon, c'est y mettre un appât ” (LACURNE).

Ange (pron. â:j) s. m.

|| Petit papillon.

¶ Le mot *ange*, en Normandie, désigne un papillon de nuit (MOISY, DUBOIS, DELBOULLE).

Anneuilère (pron. â:nœyè:r, var. : â:néyé:r) adj. ← lat. *annus* (TRAVERS), *anno genitus* (ROBIN).

|| (Vache) qui n'a pas eu de veau dans l'année.

¶ C'est le sens du mot normand *anouillère* (MOISY, ROBIN, DUBOIS, TRAVERS, et *Bull. des P. N.*, p. 302), et du mot “ *anceyèr* ” qui se trouve dans les parlers du Maine (DOTTIN, MONTESSON).

Anticiper (pron. â:t[s]isipé) v. tr. Acc. dét. ← ang. *to anticipate*.

|| Entrevoir, prévoir, se promettre, s'attendre à. Ex. : *J'anticipe* un bon résultat = je m'attends à un bon résultat. — *Anticiper* de grands bénéfices = se promettre de grands bénéfices.—*J'anticipe* que = je prévois que....

¶ En franç., *anticiper* sign. prévenir, devancer: anticiper un paiement; *anticiper sur*, usurper, empiéter: anticiper sur les temps, sur les faits = donner à un fait une date antérieure à la véritable (LITTRÉ).

Apothèque (pron. apoték) s. f. Voir *hypothèque*, m. s.

|| Hypothèque.

¶ Cf. vx franç., *apothèque*: acte sujet à la formalité du dépôt (LACURNE). " Et sont telles lettres selon le Droit civil appelées apothèques " (BOUPELLER, *Som. rur.*, tit. CVII, p. 636).— *othèque*, vx franç., voulait dire aussi boutique (BONNARD), garde-manger (LACOMBE).

Apothéquer (pron. apotéké) v. tr. Voir *apothiquer*, *hypothéquer* et *hypothiquer*, m. s.

|| Hypothéquer.

Apothiquer (pron. apot[s]iké) v. tr. Voir *apothéquer*, m. s.

|| Hypothéquer.

¶ On trouve "apotiké" dans les parlers du Bas-Maine (DOTTIN).

Appartement (pron. apartemâ) s. m.

|| Pièce, chambre. Ex.: Ce logement est composé de quatre *appartements* = ce logement, cet appartement est composé de quatre pièces.

¶ Un *appartement* est un logement composé de plusieurs pièces de suite (ACAD., LITTRÉ).

Application (pron. apliká:syô) s. f. Acc. dét. ←= ang *application*. Voir *applicant*.

|| Demande. Ex.: Faire une *application* par écrit = faire une demande par écrit.—J'ai une *application* à faire = j'ai une requête à présenter.—Je ne sais à qui faire *application* pour obtenir justice = je ne sais à qui m'adresser, à qui avoir recours, pour obtenir justice.

¶ En franç., *application* sign. l'action d'appliquer, au propre et au fig.: L'application d'une emplâtre, l'application d'une somme à une dépense, etc. (DARM.).

Appoint (pron. apwê[é]) s. m. Arch.

1° || Instant favorable. Ex.: Attendre l'*appoint* de la marée, du vent = attendre la marée, attendre un vent favorable.

2° || Détermination, gré, décision, résolution, convenance, commodité. Ex.: Attendre les *appoints* de quelqu'un = attendre sa décision, se soumettre à sa volonté.

3° || Avantage. Ex.: Ce fut un grand *appoint* pour lui de... = ce lui fut un grand avantage de...

¶ *Appoint*, a. l. v., adj., et s., vx franç., signifiait à point, à propos; qui est à propos; instant d'agir à propos, à sa commodité, avec succès

(LACURNE).—Aujourd'hui, *appoint* sign. 1^o la somme qui fait le solde d'un compte; 2^o le complément d'une somme en petite monnaie (LITTRÉ); on dit aussi, en un sens auquel se rattache notre acception 3^e, l'*appoint*, pour l'appui de partisans, etc.—En Normandie, *appoint* a gardé le sens de convenance, commodité particulière: S'il faut attendre t'n appoint, faillira, j'creis, attendre longtemps (MOISY, ROBIN).

Appointer (pron. apwê[é]:té) v. tr. Acc. dét. arch. et ang.

1^o || Nommer. Ex.: Être *appointé* secrétaire = être nommé secrétaire.

¶ *Appointer* a eu ce sens dans le vx franç.: nommer pour faire une chose, ordonner, commander (LACURNE, GODEFROY).—“Le Roy appointa certain nombre de gens pour venir au lendemain devers luy” (*Le Jouvencel*, ms., p. 412, cité dans LaCurne).—L'anglais *to appoint* a gardé cette ancienne signification, et nous la lui avons reprise.—En franç. moderne, *appointer* sign. donner des appointements (ACAD.), une retribution annuelle, mensuelle, etc. (DARM.), à un employé, à un fonctionnaire.

2^o || Fixer, donner un rendez-vous. Ex.: Je l'ai *appointé* ici pour deux heures = je lui ai donné rendez-vous ici à deux heures.

¶ L'emploi d'*appointer* est dans ce cas un anglicisme. Autrefois, *appointer* signifiant aussi désigner, fixer, on a pu dire: *appointer* un rendez-vous (LAR.), mais le v. *appointer* seul n'a jamais voulu dire: donner un rendez-vous.

Appointement (pron. apwê[é]:tmā) s. m. Acc. dét. ang.

|| Rendez-vous. Ex.: J'ai un *appointement* pour midi = j'ai un rendez-vous à midi.

Rendez-vous: engagement entre deux ou plusieurs personnes de se rendre dans un lieu connu à un jour et à une heure fixés (DARM.).

¶ *Appointements*, en franç., sign. le salaire annuel attaché à une place, à un emploi, etc. Il ne s'emploie qu'au pluriel: recevoir, toucher ses appointements (ACAD.). C'est un anglicisme au sens de *rendez-vous*.

Approprier (pron. apropriyé) v. tr. Acc. dét. ang.

|| Affecter (destiner et appliquer une chose à un certain usage. ACAD.). Ex.: *Approprier* une somme à l'entretien d'une école = affecter une somme à l'entretien, pour l'entretien d'une école.

¶ *Appropriation*, en franç., sign. attribuer en propre à quelqu'un, rendre propre à quelque chose (DARM.).

LE COMITÉ DU BULLETIN.

(à suivre)

M. DE LABRIOLLE ET LE PARLER FRANÇAIS

AU CANADA

M. de Labriolle, ancien professeur de littérature française à l'Université Laval, de Montréal, a publié dans la *Revue Latine* du mois de mars dernier, un article intitulé *Au Canada*. Le titre seul de l'article laisse assez apercevoir que l'intention de l'auteur était de donner aux lecteurs de la *Revue Latine*, sans s'astreindre d'ailleurs à un ordre absolument rigoureux, quelques renseignements sur les français du Canada. Cette causerie renferme en effet trois parties distinctes plus ou moins liées l'une à l'autre, et M. de Labriolle y parle successivement de notre langue française, de l'Université Laval et du regretté M. Colin de Saint-Sulpice.

Malheureusement M. de Labriolle n'a pas été bien compris par tout le monde, et nous voyons dans le *Paris-Canada* du 15 avril qu'un collaborateur qui signe *Saint-Denis* prête à M. de Labriolle des intentions que certainement il n'a jamais eues, et par exemple lui reproche de faire "une satire, une critique vaine et désobligeante" du langage des Canadiens-Français, de se "venger", maintenant qu'il est en France, de l'impertinence avec laquelle on lui aurait dit ici que "nous parlons comme parlait Bossuet".

Nous regrettons tout particulièrement que des journaux français de Québec et de Montréal aient reproduit sous des titres certainement *désobligeants* l'article de *Saint-Denis*, qu'ils l'aient fait surtout sans mettre loyalement sous les yeux de leurs lecteurs le texte de M. de Labriolle. Ce procédé ne laisse pas d'être très peu bienveillant, et nous sommes sûrs d'ailleurs que, si on s'était donné la peine de lire M. de Labriolle, on se serait bien vite dispensé de publier les remarques de *Saint-Denis*.

M. de Labriolle a voulu tout simplement, dans une *Revue* qui s'occupe des littératures de tous les peuples de race latine, dire "quel est au juste, en ce temps-ci, l'état de la langue française au Canada, les dangers qui la menacent, les forces de résistance dont elle dispose".

Il partage d'abord les Canadiens qui s'occupent d'apprécier eux-mêmes le parler français au Canada en deux catégories. "Les uns—et ce sont les plus nombreux—se glorifient d'avoir conservé intacte la

langue du XVII^e siècle " Nous parlons comme parlait Louis XIV " ou " Nous parlons comme parlait Bossuet ", telle est la formule, légèrement paradoxale, dont usent volontiers les champions enthousiastes du franço-canadien.

" D'autres, au contraire, se montrent ironiques et méprisants à l'endroit de la langue que parlent leurs compatriotes. Ils l'appellent, avec une mimique désobligeante que la prononciation du mot suggère suffisamment " le Canayen ". Et leur malice se plaît à souligner les solécismes des héritiers de Bossuet et de Louis XIV.

" Cette mauvaise opinion, les Anglais établis au Canada, et les habitants des Etats-Unis se l'approprient généralement "

Nous ne voyons rien que d'assez juste dans ces observations de M. de Labriolle, et il n'est pas nécessaire d'avoir fréquenté longtemps les Canadiens pour rencontrer les deux catégories de philologues qu'il vient de signaler. Ce qui d'autre part est également certain, c'est qu'un grand nombre d'Anglais du Canada et des Etats-Unis s'imaginent volontiers que le *Canadian French* est une langue et que le *real French as spoken in France* en est une autre. Nous nous souvenons qu'un riche commerçant anglais de Montréal, avec qui nous faisons la traversée de l'Océan il y a deux ans, annonçait à ses auditeurs, pendant le concert de charité que l'on donne sur mer au profit des orphelins et des veuves de marins, qu'un de mes compatriotes québécois allait chanter une chanson *in the Canadian patois*. D'autres compagnons anglais de voyage demandaient fort ingénument si vraiment nous, Canadiens, nous parlions le français de France.

M. de Labriolle n'a donc que constaté des faits, et il y aurait mauvaise grâce à lui reprocher d'employer cette méthode dans une étude, d'ailleurs assez sommaire, qu'il a voulu faire de notre langue.

M. de Labriolle estime d'ailleurs qu'il ne faut pas mépriser ce que l'on a appelé le *canayen*. Il partage sur ce point des opinions qui ont été souvent exprimées dans le *Bulletin du Parler français au Canada*; il accepte, pour étayer sa thèse, la distinction essentielle qu'a déjà posée M. Tardivel quand il disait à Montréal, en 1901, qu'il faut étudier ici séparément le langage des campagnes et le langage des villes; que celui-là, n'étant presque jamais venu en contact avec l'anglais, est resté très pur; que celui-ci, exposé tous les jours aux plus dangereuses promiscuités, est trop souvent trempé d'anglicismes. M. Tardivel déclare même que, si nous exagérons un peu, nous ne faisons en somme qu'une figure de rhétorique permise, quand nous affirmons que " nos cultivateurs parlent comme parlaient Louis XIV ".

M. de Labriolle fait à son tour quelques observations très justes sur le français des campagnes et le français des villes; il constate, comme on l'a fait souvent ici, que ce que l'on prend parfois pour un barbarisme n'est le plus souvent qu'un archaïsme "dont on retrouve l'origine dans le français de France, plus spécialement dans les parlers populaires des provinces d'où sont venus les premiers colons du Canada"; et il signale quelques-uns des anglicismes qui se sont fourvoyés dans notre parler. C'est uniquement pour appuyer ses observations sur des faits que M. de Labriolle a mis en note au bas des pages quelques échantillons de notre parler canadien. Nous ne voyons pas que *Saint-Denis* puisse à ce sujet s'emporter et déclarer que "l'étude de M. de Labriolle va fournir de nouvelles armes à nos contempteurs canadiens, anglais et américains". A ce compte-là, la Société du Parler français au Canada n'aurait plus qu'à se dissoudre, et son *Bulletin* surtout qu'à rentrer sous terre. Quelle œuvre anti-patriotique ferions-nous, grands dieux!

M. de Labriolle, s'appuyant d'ailleurs sur les travaux de ceux qui parmi nous ont étudié de plus près notre langue, nous paraît avoir très justement précisé quels dangers la menacent aujourd'hui. Il approuve, au surplus, qu'on ne pourchasse pas trop violemment les canadianismes très pittoresques qui se rencontrent parfois dans nos conversations; il réserve toutes ses rigueurs, et on ne saurait l'en blâmer, pour les mots anglais qui sans raison passent tout crus ou francisés dans notre langue, et surtout pour les tournures anglaises qui envahissent peu à peu notre syntaxe. Le danger est ici considérable: nous perdrons, si nous n'y prenons garde, avec le sens grammatical, le sens littéraire et le génie même de notre langue.

M. de Labriolle l'a bien vu d'ailleurs en lisant nos journaux si déplorablement mal rédigés. "A lire certains journaux de Montréal ou de Québec, on sent que les rédacteurs ont perdu, ou n'ont jamais acquis peut-être, ce tact délicat du goût qui avertit de ce que la langue écrite peut admettre et de ce qu'elle doit rejeter. De là ces articles, ces "entrefilets" baroques, dont, au surplus, les Canadiens lettrés sont les premiers à sourire".

Que nos journalistes canadiens veuillent bien s'employer à méditer ces lignes, dont on ne saurait contester l'à propos.

Si M. de Labriolle n'avait pas attribué la fondation de l'Université Laval de Québec et de Montréal aux messieurs de Saint-Sulpice; si même, il n'avait pas transformé en vénérables fils de M. Olier les Messieurs du Séminaire de Québec, il eût écrit un article de tout point irréprochable.

CAMILLE ROY, *ptre.*

THÉODORE BOTREL

Dans la *Revue de Bretagne* du mois d'avril, M. Monmarché raconte comment c'est *une voix bretonne* qui a fait connaître le poète populaire du Berry, Gabriel Nigond; et il ajoute: "Je pourrais dire *la voix de la Bretagne* même, car c'était celle de Botrel".

L'auteur des *Chansons de chez nous* est au Canada. Hier, il était à l'Université Laval, et nous avons entendu, nous écoutons encore *la voix de la Bretagne*.

Le *Bulletin* a parlé naguère du décret de M. Combes et de la lutte des Bretons pour la conservation de leur langue, de leurs traditions, de leur foi. Nous avons été heureux de saluer le barde vaillant qui dans cette lutte a fait entendre de si nobles accents. Car Botrel n'était pas inconnu chez nous. Ici, comme en France, tous ceux qui aiment à voir les plus fiers enfants de notre ancienne mère patrie faire dans la tourmente "des gestes de santé, de force, de droiture", tous ceux que touche la poésie saine et pure, et qui savent la goûter, et qui peuvent la comprendre, connaissaient Botrel, ses chansons, et son cri: "Vive Dieu! Vive la Patrie!" Nous avons lu avec émotion son dernier sonnet, magnifique réponse à M. Combes:

Non, nous ne sommes pas de votre France, à vous :
France antilibertaire, antirépublicaine,
Qui mâchonne en sa bouche et roule en ses yeux fous
Des paroles d'orgueil et des regards de haine !

Debout, calmes et fiers, nous attendons vos coups ;
Un cœur indompté bat sous nos tricots de laine,
Et le Celte jamais n'a plié les genoux
Que devant sa "promise" ou sa Vierge de chêne !

Non, la France pour qui sont morts tant de nos gâs,
O Ministre ! n'est pas celle des renégats ;
C'est la France croyante et pure c'est la vraie !

Celle que nous aurons quand viendra Messidor,
Et que les gens de Gaule, unis aux gâs d'Arvor,
Du vieux champ paternel auront sarclé l'ivraie.

Mais, il faut bien l'avouer, si le chansonnier national de la Bretagne était connu de plusieurs, le poète à belle envergure ne l'était pas. Dans sa chanson, vibrent, murmurent, grondent, rient et pleurent

toutes les cordes de la lyre, et ses poèmes ont le fier accent que seules savent trouver les âmes ardentes et convaincues. . . . Je me prends à chercher des vers contemporains de meilleure facture et de plus haute inspiration que ceux du *Vent des Forêts*, des *Loups bretons*, des *Larmes* et du *Berceau de Duguesclin*. . . .

Les vers veulent être dits. Botrel dit les siens comme rarement les poètes savent le faire. La *voix de la Bretagne* a des douceurs qui vous bercent, des notes pleines de tendresse, des éclats qui font battre le cœur plus vite; elle chante, elle prie, elle sonne comme un clairon, et quand le loup grince des dents, elle se fait rude et menaçante. Le geste de ce Breton aux épaules carrées est d'une vérité singulière. Le diseur, chez lui, arrive à ce triomphe, de se faire oublier lui-même; l'interprète s'efface pour ne laisser paraître que le poète. . . . Bien mieux! on oublie presque l'auteur, on ne voit plus que la Bretagne et la France, *la vraie*. "Vivent les petites patries, et gloire à la grande!"

Dirai-je que quelques-unes de ses poésies conviennent mieux à une voix de femme qu'à la sienne? . . . Il n'importe; car celles-là, poèmes ou chansons, sont dites par Madame Botrel avec un goût, une délicatesse et une sincérité bien rares. Et c'est une harmonie parfaite que l'accord de ces deux timbres mariés, de ces deux gestes unis. . . *par le petit doigt*.

ADJUTOR RIVARD.

Québec, le 3 mai 1903.

COMPTE RENDU

JAMES GEDDES JR.—*American-French Dialect Comparison*. Paper N° 2. Deprinted from *Modern Language Notes*, vol. VIII. Baltimore, Md.

Dans cette seconde brochure, M. Geddes continue ses études comparatives du parler des Acadiens et de celui des Canadiens-Français. Des données plus sûres, des relèvements plus consciencieux, des transcriptions phonétiques plus exactes, ont permis cette fois au savant professeur d'établir des rapprochements précis et de tirer des conclusions moins vagues.

Dans ses travaux de dialectologie comparée, M. Geddes apporte un grand souci d'exactitude et une rare probité. Il ne sacrifie pas à

l'imagination; il sait émettre un doute, faire un aveu. D'aussi sérieuses qualités donnent à sa parole une autorité légitime, et si l'on peut trouver à redire sur quelques points dans son ouvrage, c'est pour lui signaler des transcriptions douteuses plutôt que des déductions fausses.

Pour établir sa comparaison, M. Geddes a rapproché ses observations de Carleton (Bonaventure, Québec) et de Chéticamp (Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse), de celles faites à Waterville (Maine, Etats-Unis) par M. E.-S. Sheldon, professeur à l'Université de Harvard. Les parlars des deux premières localités sont données par M. Geddes comme acadiens; M. Sheldon appelle celui de Waterville un "dialecte canadien-français". Les résultats de l'enquête faite par ce dernier ont été publiés dans les *Transactions and Proceedings of the Modern Language Association of America* (vol. III, p. 210), sous le titre *Some Specimens of a Canadian-French Dialect Spoken in Maine*. Ce relevé comprend 137 articles (mots, locutions, phrases), assortis au dessein de l'auteur, qui est d'étudier les produits phonétiques plutôt que les substituts lexicologiques du parler français à Waterville. Les mêmes locutions ont été étudiées à Carleton et à Chéticamp, et le rapprochement des trois versions, transcrites en caractères phonétiques, conduit à des constatations intéressantes.

Il faut dire que pour déterminer les caractéristiques de l'Acadien, M. Geddes a puisé de préférence dans ses listes de Chéticamp, et que pour le Canadien-Français, il a senti le besoin de compléter, de contrôler, de rectifier même les données de M. Sheldon, au moyen de ses observations personnelles.

En effet, on peut se demander si Carleton est encore le centre acadien qu'était Tracadigette, et si les sujets autochtones y sont nombreux. Le groupe des Acadiens de la Baie-des-Chaleurs a subi l'influence à la fois du français, du jersiais, et de l'anglais; c'en est assez pour effacer jusqu'aux derniers vestiges du parler dialectal primitif. (1)

De même, le langage des Watervillois est-il le nôtre? Il est permis d'en douter. Nous ne connaissons pas les sujets interrogés par M. Sheldon, sauf pour les 17 derniers articles, qui sont des spécimens de la prononciation d'une femme, âgée de 49 ans, née à Cornville, qui ne sait lire ni écrire, et a toujours vécu dans l'état du Maine, sauf une

(1) D'après le recensement de 1901, Carleton compte, sur une population de 1061, 1017 personnes d'origine française (Canadiens et Acadiens), 43 d'origine anglaise, et 1 personne d'origine inconnue; à Chéticamp, sur une population de 2480, il y a 2411 personnes d'origine française, et 69 d'origine anglaise.

année et demie qu'elle a passée au Canada; cette personne prononce: "mâ ga[è]rsâ é pteî" = *mon garçon est petit*. . . La prononciation de *mon* est bien celle qu'on trouve dans certaines localités de la province de Québec; celle de *est* est général chez nous; mais le reste de la phrase nous est absolument inconnu.

Du reste, j'ai examiné avec soin les 137 spécimens de M. Sheldon et les produits correspondants de M. Geddes; je les ai comparés avec des types du parler canadien-français, recueillis depuis plusieurs années dans le district de Québec, le comté de Nicolet, et la région du Lac-Saint-Jean. Voici le résultat auquel je suis arrivé. Des 137 spécimens notés à Waterville, 48 seulement sont canadiens; on en trouve 75 à Chéticamp, et 114 à Carleton. Le tableau suivant montre la distribution des spécimens relevés dans les trois localités, au point de vue de leur ressemblance avec notre parler:

	<i>Produits can.-franç.</i>	<i>Produits étrangers au can.-franç.</i>
WATERVILLE (Sheldon)	48 (1)	89
CHÉTICAMP (Geddes)	75 (2)	57
CARLETON (Geddes)	114	22 (3)

Aussi, M. Geddes déclare-t-il justement que le parler de Carleton lui paraît tenir plutôt du canadien.

Il est encore dans le vrai quand il affirme que certains *spécimens* du langage de Waterville diffèrent de notre parler "in that they do not point directly back to the French about the region of Paris as their original starting place".

Mais est-il bien vrai que le parler de Waterville se rapproche plus du nôtre que de l'acadien?

Quant à l'ensemble du langage regardé comme un tout, "which seems to me, dit M. Geddes, the most natural way of receiving an

(1) Spécimens 9, 22, 55, 57, 58 (sauf "æ"), 59, 61, 63, 64, 65 et 66 (id.), 67, 71, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 82, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 92, 93 (id.), 94, 95, 97, 100, 101 (id.), 105, 107, 109, 110, 111 et 112 (id.), 115, 116 et 117 (id.), 119, 124, 127, 129, 130 (rare), 131.

(2) Spécimens 3, 8, 18, 19, 20, 21, 22, 31, 32, 35, 37, 38 et 39 (sauf "é"), 40, 41, 42, 44 (sauf "brûsé"), 45 (id.), 46 (id.), 47, 48, 52, 53, 55, 57, 58 (sauf "è"), 61, 62, 63, 64, 67, 69 (rare), 71, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 83, 84, 92, 93 (id.), 94, 95, 97, 101 (id.), 103, 104, 105, 107, 108, 109, 111 et 112 (id.), 113, 115, 116 (id.), 117 (id.), 118 (id.), 119, 120 et 121 (id.), 122, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 135, 136, 137. Cinq phrases du questionnaire manquent à Chéticamp; ce sont les spécimens 13, 14, 29, 43, 87.

(3) Spécimens 4, 5, 6, 8, 14, 15, 16, 51, 76, 83, 87, 91, 96, 100, 103, 106, 110, 114, 119, 126, 130, 131, 132. Dans les autres que j'ai classés dans la catégorie des produits canadiens-français, il faut excepter le son "æ" dans les spécimens 25, 53, 58, 65, 66, 93, 101, 102, 111, 112, 116, 117, 118, 120, 121, et le son "é" dans les spécimens 38 et 39; le spécimen 69 est rare. Le N° 83 manque, à Carleton.

impression of speech character", il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau reproduit plus haut pour savoir ce qu'on en doit penser. Le tiers seulement des spécimens de Waterville nous est connu; le reste nous est étranger. Toute la province de Québec n'a pas été explorée, il est vrai; mais les observations faites jusqu'à ce jour démontrent contrairement à ce que pense M. Geddes, que chez nous, si les substituts lexicologiques offrent, suivant les régions, des variantes parfois considérables, il n'en est pas de même des produits phonétiques; à quelques exceptions près, le vocalisme et surtout le consonantisme paraissent bien avoir donné naissance aux mêmes faits sur toute l'étendue du territoire. Il se peut que les études futures contredisent cette assertion, mais dans l'état actuel des recherches sur notre parler, elle ne paraît pas hasardée.

Si l'on examine ensuite les phénomènes particuliers de la phonétique watervilleoise, la conclusion est la même.

M. Geddes relève dans les *Spécimens* quatre caractéristiques acadiennes, et six canadiennes. Le canadien l'emporterait donc. Des données inexactes sur notre prononciation ont pu cependant occasionner quelques erreurs: les six caractéristiques que le parler de Waterville posséderait en commun avec le nôtre sont-elles toutes réelles?

Qu'on en juge. Ces six caractéristiques seraient:

- 1° franç. *o* (+ *m, n, gn*) = "o". Ex.: homme = "om".
- 2° franç. *oi* final = "wè". Ex.: moi = "mwè".
- 3° franç. *t* (+ *i, u*, final ou + cons.) = "tc". Ex.: Es-tu = "ètcu". Rôtir = "rôteir".
- 4° franç. *d* (+ *i, u*, final ou + cons.) = "dj". Ex.: Midi = "midji". Dur = "djur".
- 5° franç. *une* = "è[a]n" (noté par M. Sheldon *æn*).
- 6° franç. *nous* = *on* (pronom).

La première de ces particularités est exacte. La prononciation "om" est en effet française et canadienne; l'acadien dit "ûm", comme le saintongeais.

La seconde ne l'est pas autant. *Oi* donne, au Canada, "wé" en finale directe. La prononciation "wè" ne se rencontre guère que dans le cas de *oi* + consonne persistante; ainsi, *mouchoir* = "mûcwèr" et "mûcwé". Les formes comme "lwè" (*loi*) sont exceptionnelles et plutôt acadiennes, le type acadien "wa" passant facilement à "wè".

La troisième et la quatrième caractéristiques ne sont pas canadiennes. M. Sheldon et M. Geddes ont mal saisi l'articulation du *t* et du *d* devant *i* ou *u*. Le peuple, ici, ne prononce jamais "ètcu, roteir, midji, djur", mais invariablement "ét[s]u, rût[s]ir, mid[z]i, d[z]ur".

La *cinquième* particularité est canadienne. Mais on ne peut y trouver une caractéristique de notre vocalisme; "è[a]n" est une exception à la réduction dialectale, régulière chez nous, de l'u long latin à "œ", devant une nasale, comme dans *brune, lune, prune, commune, brunir, brume, plume*, etc. ("brœn, lœn", etc.), phénomènes qu'on retrouve dans la Normandie, le Maine, la Haute-Bretagne, etc.

La *sixième* particularité, enfin, *ou* pour *nous*, ne relève pas de la phonétique.

De ces six caractéristiques, il ne reste plus que la première et la cinquième qui sont canadiennes.

Si donc on veut compter, le canadien-français est à l'acadien, dans le parler de Waterville, comme 2 est à 4. Ne nous demandons pas suivant quel rapport on y trouverait le canadien-français et l'anglo-américain.

D'ailleurs, M. Geddes a soin de nous avertir que dans l'état actuel de la question et d'après les données qui lui sont fournies, il est presque impossible d'établir un parallèle complet entre l'acadien et le canadien.

Une conclusion générale qu'il tire de son étude, et à laquelle il n'y a rien à redire, est que le fond du parler canadien aussi bien que de l'acadien est le français de l'Île-de-France. Un grand nombre des produits phonétiques qu'on remarque ici et qui ne sont pas attestés dans le français moderne ont en effet été enregistrés jadis aux environs de Paris, où ils avaient été apportés de diverses provinces plus éloignées. Les avons-nous reçus directement des provinces ou de l'Île-de-France même?

M. Geddes n'ose pas trancher cette question. A notre avis, la phonétique ne saurait jeter sur l'origine médiate de notre parler une lumière bien vive; car dans la fusion des formes importées de France, celles-ci ont plutôt persisté qui n'étaient pas tout particulièrement caractéristiques d'une région et se rapprochaient davantage du type français. Le substitut lexicologique, qui n'a pas passé par l'Île-de-France, qui, plus résistant, a persisté, nous révèlera peut-être ce que le produit phonétique ne peut nous faire connaître, et le résultat de l'enquête s'accordera avec les constatations de l'histoire.

Malgré les inexactitudes que j'ai cru y découvrir, l'étude de M. Geddes est la plus forte et la plus fouillée qui ait encore paru sur notre parler.

M. Geddes, disons-le, est d'origine française, partant un peu notre compatriote.

A. R.-LAGLANDERIE.

FEU VIE ACCIDENT

ARTHUR MARCOTTE AGENT

Commercial Union, Phoenix of Hartford,
Canada Accident.

82, rue St-Pierre - - QUÉBEC

TELEPHONE 1290

EN VENTE A LA

Librairie Montmorency-Caval PRUNEAU & KIROUAC

34, RUE DE LA FABRIQUE et 116, RUE SAINT-JOSEPH

Du Geste artistique, par Harmant-Damien, 75 c.—Théâtre d'Eugène Labiche, en 10 vols, \$8.75.—Théâtre des Campagnes, en 8 vols, \$7.00.—L'art de bien dire, par Dupont-Vernon, 90 c.—Diseurs et Comédiens, par le même, 90 c.—Déclamation, école du Mécanisme, par Paul Grivollet, 50 c.—L'art de la conversation au point de vue littéraire et chrétien, par le R. P. Hugnet, 40 c.—Traité de la prononciation française, par Jules Maigne, 50 c.—Manuel de la parole, par Adjutor Rivard, relié, 75 c.—Méthode d'élocution et de déclamation, par Colonnier, en 3 séries, \$1.55.—Livre de lecture et de récitation, par Couturier, 75 c.—Le livre des Orateurs, par Timon, beau volume, relié, \$3.

F.-X. PETITCLERC

JULES GARNEAU

AU BON MARCHÉ

MAISON FONDÉE EN 1878

N. GARNEAU & CIE

IMPORTATEURS

HAUTE-VILLE . . QUÉBEC

Assortiment général de marchandises d'étape et de fantaisie aux plus bas prix
du MARCHÉ

SPECIALITE : Marchandises a l'usage du Clerge

TEL. 873

UN SEUL PRIX

A. GRENIER

EPICIER ET MARCHAND DE VINS

SPECIALITE: ARTICLES DE CHOIX

94-96, RUE SAINT-JEAN

TELEPHONE 241

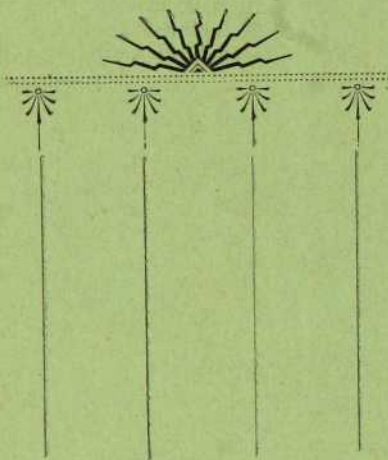
QUEBEC

6, rue de la
Fabrique
Haute-Ville
QUEBEC

J. P. GARNEAU

Libraire-
Editeur
et
Marchand
d'Ornements
d'Eglise.

Ed. Marcotte



IMPRIMEUR,

RELIEUR

ET

REGLEUR

82, RUE SAINT-PIERRE

— QUÉBEC —

ABRÉVIATIONS

acc. dét. = acception détournée	fr. = fréquemment usité	r. = rarement usité
adj. = adjectif, — tivement	franç. = français	s. = substantif
adv. = adverbe, — bialement	intr. = intransitif	sign. = signifiant, — fication
am. = américain	lat. = latin	sing. = singulier
anc. = ancien	litt. = littéralement	sol. = solécisme
ang. = anglais, anglicisme	loc. = locution	t. = terme
arch. = archaïsme	m. = masculin	techn. = technologique
barb. = barbarisme	néol. = néologisme	tr. = transitif
can. = canadien, Canada	nouv. = nouveau	v. = verbe, voyez
cf. = comparez	pl. = pluriel	var. = variante
ex. = exemple	pop. = populaire	vic. = vicieux
♀ = féminin	pron. = prononciation	vx = vieux

SIGNES ABRÉVIATIFS

- * Devant le mot qui forme la tête d'un article lexicographique, l'astérisque indique parfois que, si l'on a cru utile de présenter quelques observations sur ce mot, il ne s'en suit pas nécessairement qu'on ne puisse l'employer; ce mot peut être un mot reçu dans la langue française, un néologisme de bon aloi, un archaïsme qu'on aime à conserver, un mot étranger qui n'a pas en français d'exact équivalent, etc.
- ← La flèche indique l'étymologie, la filiation, l'origine d'un mot, d'une locution, d'une tournure, d'une prononciation.
- Le tiret marque certaines subdivisions dans le texte d'un article.
- = Le tiret double annonce la signification, la traduction, l'équivalent de ce qui précède.
- || Le trait double vertical indique les acceptions d'un mot, ou le sens attribué, dans le parler français au Canada, au mot qui fait le sujet d'un article lexicographique. Le terme propre français, le mot qu'on propose de substituer à celui qui forme la tête de l'article, quand il y a lieu, suit ce signe.
- | Le trait vertical indique un emploi spécial du mot dont il s'agit, une locution particulière où il entre.
- ¶ ou REM. — Le pied de mouche, ou l'abréviation REM. précède parfois les *remarques* dont l'objet n'est pas nécessairement de justifier l'usage d'un mot, mais qu'on croit intéressantes ou curieuses au point de vue philologique.
(Les noms de lieux, à la suite d'un mot du lexique ou d'une acception, désignent les endroits où l'on a recueilli ce mot, relevé cette acception.)

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité spécial, nommé par le Bureau de direction.

Conditions d'abonnement : Canada et États-Unis, \$1.00 ; Union Postale, 7 francs ; réduction de moitié aux élèves des Collèges et des Couvents.

On peut devenir membre de la Société et recevoir le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$2.00 pour les membres actifs ; \$1.00 [Etranger : 7 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1er septembre ; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres qui n'ont pas payé le montant de leur cotisation avant le 30 septembre, chaque année, sont rayés des listes.

Les membres sont priés d'avertir le Secrétaire de tout changement d'adresse et de lui signaler toute erreur qui pourrait se produire dans la distribution du BULLETIN.

Pour tout ce qui concerne la Société (demandes d'inscription, versements de cotisations, etc.) et le BULLETIN (rédaction et administration), s'adresser :

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*,

Université Laval,

QUÉBEC.

QUÉBEC. Edouard Marcotte, Imprimeur.